

Pôle : Hydraulique

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Réf : LR/JP.C/RL//Ph.B/AP/AT

Tél : 04.66.73.91.33

Courriel : hydraulique.eclairagepublic@terredecamargue.fr

ETUDE DE SOL A LA PARCELLE OBLIGATOIRE ET DEFINITION DE FILIERE POUR NEUF ET REHABILITATION

Cette étude est composée par deux études apparentes :

- l'**Etude de parcelle (ou étude de sol)** : elle a pour but de déterminer de façon précise la nature du sol naturel, les contraintes, les conditions hydrauliques et les capacités d'évacuation du site.
- l'**Etude de dimensionnement et d'implantation**: elle complète l'étude de la parcelle par une préconisation et le dimensionnement d'une solution pour votre projet d'assainissement. Plusieurs solutions peuvent être envisagées

L'étude de sol :

Cette étude a pour but de déterminer de façon précise la nature du sol naturel, les contraintes, les conditions hydrauliques et les capacités d'évacuation du site. Une étude de sol comprend généralement les détails suivants : - la topographie (la pente du terrain récepteur), la géologie, l'hydrogéologie (la présence de captage d'eau,...), l'hydrologie (l'existence d'une zone inondable,...),

- les informations sur l'urbanisme
- des données parcellaires : plan cadastral, présence de plantation
- les renseignements sur l'immeuble (nombre de pièces principales, utilisation en logement principal ou en secondaire, nombre d'occupant, ...)
- le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol perméable, peu perméable ou imperméable, selon le cas, sous la surface du terrain récepteur,
- l'indication de tout élément pouvant influencer la localisation ou la construction d'un dispositif de traitement. - surface disponible
- solution de rejet des effluents
- une analyse pédologique : la perméabilité du sol et la méthodologie utilisée (test de Pocher), existence d'une nappe phréatique, nature et typologie du sol,

(Voir DTU 64.1 d'août 2013)

L'étude de conception :

Cette étude est complétée par une préconisation et le dimensionnement de la meilleure solution à retenir pour votre projet d'assainissement.

Elle contiendra un plan d'implantation à l'échelle indiquant :

- les hauts de talus, conduite de drainage,
- les distances à respecter : limites de propriétés, captage d'eau, distance du voisinage, arbres, lac, puits, cours d'eau, marais ou étang, et autres,
- l'emplacement du dispositif comprenant les étapes de traitement, de la collecte à l'évacuation, - leur niveau d'implantation,
- les proportions de l'œuvre à réaliser,

Communauté de communes Terre de Camargue

13 rue du Port

F-30220 AIGUES-MORTES

Tél : 04.66.73.91.20 – Télécopie : 04.66.53.81.97 – Courriel : cc@terredecamargue.fr

Site internet : www.terredecamargue.fr